

# AMÉNAGEMENT DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

## NATURE DE L'OPÉRATION

Création ou réaménagement d'aires d'accueil adaptées.

## BÉNÉFICIAIRES

Communes ou groupements de communes

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

### Aire d'accueil

- 20 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 1 525 € par place

### Aire de petit passage

- 20 % du montant H.T. des travaux dans la limite de 915 € par place

Ces aides peuvent être complétées par celles de l'Etat

## DOSSIER À PRODUIRE

### Pour la demande

- Délibération de la collectivité maître d'ouvrage
- Plan de financement

### Pour le versement

- Attestation de fin des travaux
- Justificatifs des dépenses réalisées

## SERVICE INSTRUCTEUR

Direction de la Solidarité départementale

Service Logement